

CANTON DE VAUD

DISTRICT DE ROLLE

COMMUNE DE

ESSERTINES - SUR - ROLLE

Modification partielle du plan des zones, approuvé
par le Conseil d'Etat le 14.3.80, de la commune
d'Essertines - sur - Rolle au lieu dit :

"Penloup - Dessous" et "En Roussillon"

EXONÉRÉ DE LA TAXE

Rolle, le 4 juillet 1985

Approuvé par la municipalité

dans sa séance



Le syndic :

La secrétaire :

Soumis à l'enquête publique

du 16 juillet



19 août 1985

Le syndic :

La secrétaire :

Approuvé par le conseil général

dans sa séance

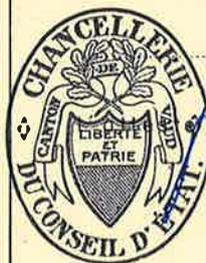


Le président :

Le secrétaire :

Approuvé par le conseil d'Etat

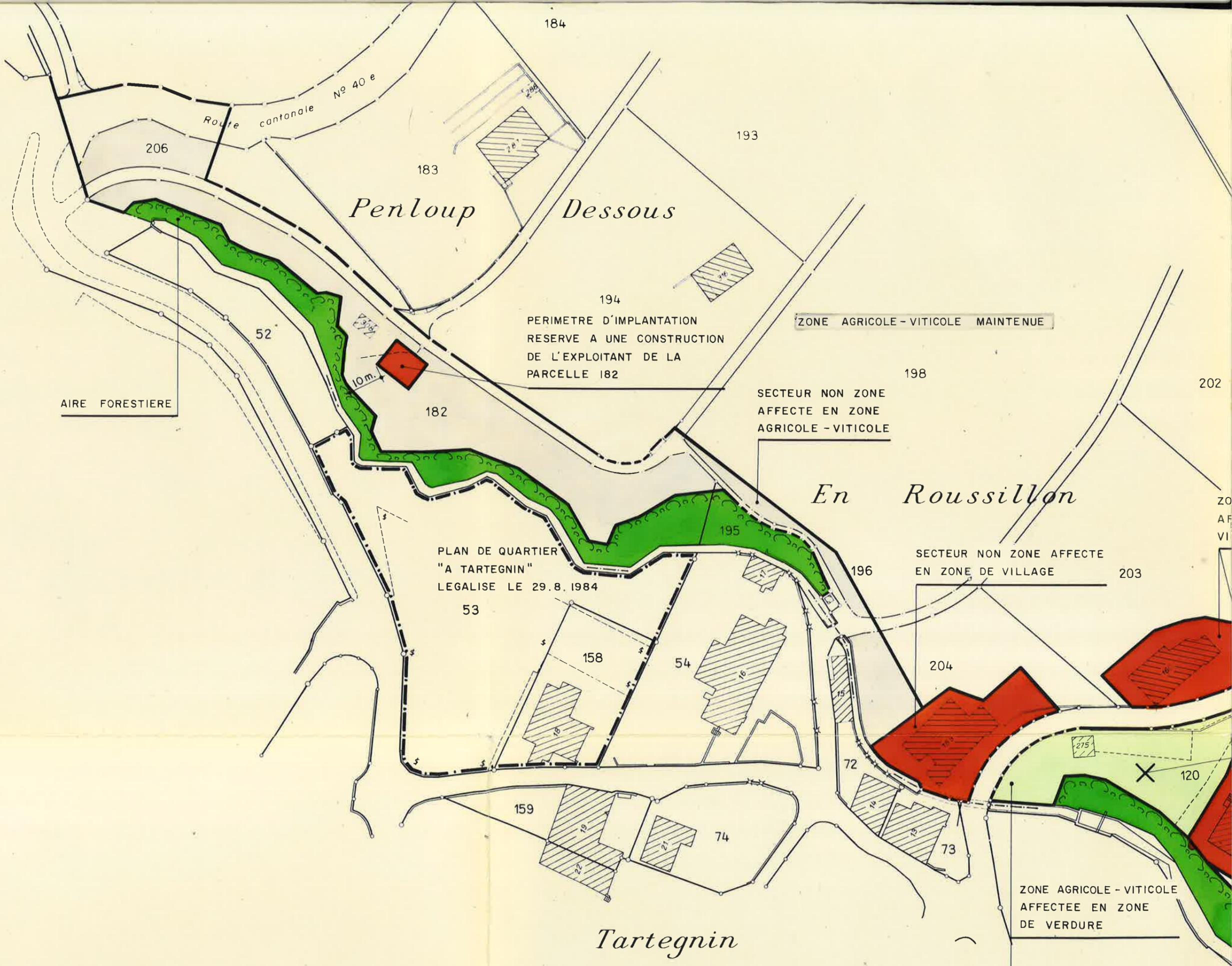
du canton de Vaud dans séance du



30 OCT. 1985

l'atteste,

le Chancelier :



AIRE FORESTIERE

Penloup

Dessous

En Roussillon

Tartegnin

PERIMETRE D'IMPLANTATION
RESERVE A UNE CONSTRUCTION
DE L'EXPLOITANT DE LA
PARCELLE 182

ZONE AGRICOLE - VITICOLE MAINTENUE

SECTEUR NON ZONE
AFFECTE EN ZONE
AGRICOLE - VITICOLE

PLAN DE QUARTIER
"A TARTEGNIN"
LEGALISE LE 29.8.1984

SECTEUR NON ZONE AFFECTE
EN ZONE DE VILLAGE

ZONE AGRICOLE - VITICOLE
AFFECTEE EN ZONE
DE VERDURE

LA ZONE DE VERDURE ASSURE LA
SAUVEGARDE DU SITE ET RESERVE
DES DEGAGEMENTS. CETTE ZONE
EST INCONSTRUCTIBLE

202

121

ZONE AGRICOLE - VITICOLE
AFFECTEE EN ZONE DE
VILLAGE

203

ARBRES CLASSES
(2 PLATANES)

ARBRES CLASSES
PARC DE ROUSSILLON
FRENES PLEUREURS , MARRONNIERS ETC.

En Roussillon

120

ZONE AGRICOLE - VITICOLE MAINTENUE

AIRE FORESTIERE

119

117

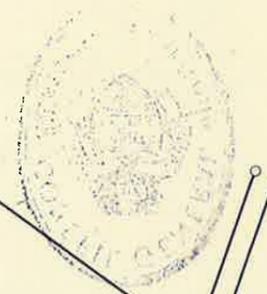
AGRICOLE - VITICOLE
AFFECTEE EN ZONE
VERDURE

C
O
M
M
U
N
E

D
E

T
A
R
T
E
G
N
I
M

Le Fion
ruisseau



n

AFFECTE

275

X

120

